

Villes desservies par la
Cour municipale commune
de Lachute



Renseignements généraux

☎ 450 562-3781

☎ 450 562-1431

✉ cour@lachute.ca

🌐 lachute.ca/cour-municipale

📍 380, rue Principale,
Lachute, QC, J8H 1Y2

Heures d'accueil

Lundi au jeudi : 8 h 15 à 16 h 30
(fermé de 12 h à 13 h)

Vendredi : 8 h 15 à 12 h

COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LACHUTE

Guide pratique



Le présent document constitue un document informatif n'ayant aucune valeur légale. Pour de plus amples informations quant à vos droits, nous vous invitons à consulter un avocat.



Bienvenue à la cour municipale commune de Lachute!

Ce document vous permettra de mieux comprendre le fonctionnement de la cour.

Rôle de la cour municipale

La cour municipale traite plusieurs types de dossiers, notamment les infractions reliées aux:

- Règlements municipaux;
- Code de la sécurité routière;
- Lois provinciales applicables.



Modes de paiement

Plusieurs options sont disponibles afin de payer une contravention:

- En ligne par le biais de la plateforme Constats Express (carte de crédit) au lachute.ca/constats-express
- En personne à la cour municipale (argent comptant ou carte de débit)
- Par chèque, chèque-certifié ou mandat-poste
- Par AccèsD (Desjardins)
- En prenant une entente de paiement

Pour tous les détails, consultez le lachute.ca/cour-municipale, sous la section « Plaider coupable et payer votre constat ».

Contestation

Si vous souhaitez contester une contravention, vous devez compléter la formule de réponse jointe à votre constat d'infraction et nous le faire parvenir dans les 30 jours suivant l'infraction. Il est également possible de déposer une contestation par le biais de la plateforme Constats Express.

Le greffe de la cour vous fera parvenir un avis d'audition dans un délai d'environ 10 à 12 mois suivant votre contestation.



Assurez-vous d'informer la cour de tout changement d'adresse!

Votre audience

Si vous devez comparaître, voici quelques conseils:

- Arrivez **au moins 15 minutes** avant l'heure prévue;
- Apportez **tous les documents** pertinents (avis de convocation, preuves, pièces d'identité);
- Soyez **respectueux** et habillé convenablement;
- Si vous souhaitez contester une amende, préparez vos arguments et preuves.

Services supplémentaires

La cour municipale offre également d'autres services, tels que:

- Accès à un interprète (sur demande);
- Assermentation de documents.

Contact et soutien



Pour toute question supplémentaire, communiquez avec la cour municipale de Lachute. Nous sommes là pour vous accompagner!